

Ruanda-Urundi

R.M.P. 8391/56

ORDONNANCE 13/LC/ 236 156

Le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,

Vu la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi;

Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926 qui pourvoit à l'exécution de cette loi ;

Vu, spécialement en sa section VIII (livre premier), le décret du 30 janvier 1940 formant code pénal, rendu exécutoire dans le Territoire du Ruanda-Urundi par ordonnance n° 43/Just. du 18 mai 1940 :

Vu l'ordonnance n° 31/Just. du 13 avril 1942 rendant exécutoire dans le Territoire du Ruanda-Urundi l'arrêté du Secrétaire d'Etat du 13 novembre 1897 sur la libération conditionnelle :

Vu, spécialement en ses articles 49 et 50, l'ordonnance du Gouverneur Général du 15 octobre 1931, mise en vigueur au Ruanda-Urundi par ordonnance n° 30/Just. du 13 avril 1932;

Attendu que le nommé **KAKULE Mayalisa**, fils d'**Isonge** et de
Kambere B.E. 2573/56

originnaire de Village Bem,Chefferie Bihondi,Territoire de Lubero,
District du Nord-Kivu.Race Baswaga.

a été condamné le 15 septembre 1956

par le tribunal de Conseil de Guerre-Usumbura

à 6 MOIS de servitude pénale ;

Attendu qu'il a été incarcéré le 15/9/56

Attendu qu'il a accompli plus d'un quart de sa peine et que la durée de l'incarcération subie dépasse trois mois ;

Sur la proposition du Chef du Service du Contentieux et de la Justice,

ORDONNÉE;

Article premier.

Le nommé **KAIULE Mayalisa**, préqualifié, est libéré conditionnellement.

Le maintien de cette libération est subordonné aux conditions suivantes :

Article deuxième

Buhengeri

2257

2257

La présente ordonnance sortira ses effets le jour de sa notification à l'intéressé.

Usumbura, le 21 décembre 1956.

HARROY.

Visa Le Chef du Service du Contentieux et de la Justice,
le ~~19~~²⁰ juillet 1954. - Un budget est favorable
à la libération le lendemain et une
formulation. Ce système sortira de l'ambiguïté
et sera entouré pour plusieurs mois de l'opposition
ou jusqu'à la mortité de la paix - et est
de toute manière en faveur. - Favorable
15/07/54
~~15/07/54~~

R. Ecrou n° 2573/56.

R. M. P. N° 8391/Kin.

4517

Proposition de Libération conditionnelle.

Identité : K.KULE Mayalisa. (nom - prénoms)
 fils (fille) de Isonge et de Kambere
 Originaire de District Kivu-nord, Territoire de Lubero, chefferie Bilonzi, village Bemi, race Baswanga.
 Âgé de ?
 Profession : Soldat 1ère classe des troupes du R.U.

Juridiction qui a prononcé la sentence	CONSEIL DE GUERRE-USUBURA.
Date du jugement	15 septembre 1956
Motif de la condamnation	INOBSEURVANCE GRAVE DES CONSIGNES art.20 C.P.
Durée de la servitude pénale principale	6 mois . (arrêt. immidiat.)
Date de l'entrée en détention (Détention préventive ou exécution du jugement)	15.9.56
Décision de la juridiction d'appel	—
Date du jugement d'appel	—
Epoque à laquelle le condamné peut bénéficier de la libération conditionnelle (2)	14.12.56
Evasions	—
Date de libération définitive	14.3.57 .

RESERVÉ A L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

Résumé des circonstances de l'infraction — Appréciation de sa gravité et renseignements du parquet concernant les antécédents du condamné, sa moralité, sa situation, ses moyens d'existence, ses relations avec sa famille, ses ressources, etc...

Avis en ce qui concerne la libération conditionnelle. - Le prisonnier, solidaire du clan, a abandonné dans la soirée du 19.4.1956 son poste de chef de garde de la prison de K. Lungu pour aller boire dans un cabaret.

Avis favorable.
lett. 12.56.
S. Bemby

L'officier du Ministère Public.

1. Nom, prénoms, profession, lieu de naissance, sexe.
 2. Quand il a subi le quart de sa peine, si le quart dépasse trois mois. - Après trois mois dans les cas contraires...
 Après cinq ans, si la peine est perpétuelle.

OBSERVATIONS DU GARDIEN DE PRISON

Date approximative de naissance

Renseignements du Gardien de Prison

sur la situation du condamné, ses moyens d'existence, ses relations avec sa famille, les ressources de celle-ci, etc...).

Résidence de e l'ermudi'

N° R.E./

Prison de Usseburg

R. M. P. N° 8391/Kig

FICHE DU DÉTENU :

Originaire de la chefferie

Jakub Mayalisa

Bebonzi

Bebedz

Kulu Nord

Territoire

Résidence ou district

Condamné le 15- 9-56

à 6ans 8mois

du chef de l'obéissance fraude des consignes

Renseignements divers :

(moralité — amendement — situation familiale)

PUNITIONS

Dates	Motif	Peine

Résidence d. u Rwanda
Prison de Kigali

N° R.E. / 17781
R. M. P. N° / 17094 6478/16B.

FICHE DU DÉTENU :

Originaire de la chefferie Rukoma

Territoire Nyanga

Résidence ou district Rwanda

Condamné le 24. 6. 55, par T. I^e Inst. RV
à 2ans supp - 50f. l'ann. 75f de frais + 3000f. d. solde
du chef de Brocante Corps mortels

Renseignements divers :

(moralté — amendement — situation familiale)

PUNITIONS

Dates	Motif	Peine
13.9.55 26.XI.55	meant depuis detenuoy " " "	

FICHE JUDICIAIRE

Nom du condamné : RWAMBARA
 Nom du père : Bishingicumu
 Nom de la mère : Bayunde
 Origine : Gitimba
 Chefferie : Rukoma
 Territoire : Nyanza
 Résidence actuelle : Rukoma Gitima Territoire Nyanza
 Chefferie : Rukoma
 Profession : contract à la main
 Condamnations encourues : deux ans

Tribunal	N° R	Date	Prévention	Peine	Libération conditionnelle
Tribunal I ère Instance Usa	10902	24.6.55	Coups volontaires ayant trainé la mort.	2 ans	